



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

De la Commission permanente des Finances du Conseil communal

Objet : Renouvellement du parc véhicules de la Voirie

Préavis N° 12/2025

Au Conseil communal du CHENIT,

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises, entre autres, pour l'étude de ce préavis.

Elle était composée de :

Le lundi 10 novembre 2025

M. Pierre-Olivier Capt, UDI, président
M. Raymond Lavanchy, UDI
M. Marc Ferrari, F3
M. Eric Rochat, Roses-Verts
M. Fabrice Piazzini, suppléant Rose-vert
M. Jan Pittet, Roses-Verts, rapporteur

Le mardi 18 novembre 2025

M. Pierre-Olivier Capt
M. Raymond Lavanchy
M. Julien Matthey, suppléant F3
M. Eric Rochat
M. Fabrice Piazzini
M. Jan Pittet

L'objet cité en titre figure de manière partielle (CHF 250'000.00) dans le plan des investissements du budget 2025.

La COFIN soutient l'utilisation des fonds de réserves respectifs.

Après discussion au sein de la commission, nous avons soumis les questions suivantes à la Municipalité.

1. L'acquisition d'un nouveau véhicule thermique (Isuzu D-Max 1.9 Single Cab Tribenne 4x4) ne risque-t-elle pas de représenter un surdimensionnement du parc, et est-elle justifiée au regard des coûts supplémentaires induits ?

Avec le réchauffement climatique, les périodes permettant les travaux d'entretien courant hors conditions hivernales s'allongent. Durant l'hiver, l'équipe de Voirie manque de véhicules afin d'accomplir les différentes tâches

quotidiennes (poubelles, entretiens routiers, contrôle des jalons à neige, cimetières, etc...). Il faut savoir que les véhicules dédiés à la neige et au salage sont équipés de pneus cloutés et ont en permanence leurs agrégats (lames ou saieuses). De ce fait, ils ne peuvent être utilisés pour les tâches quotidiennes. Il est ainsi important de disposer d'un troisième véhicule polyvalent pour assurer un dispositif de secours ou le dépannage du parc actuel ainsi que le transport de nos équipes et du matériel.

2. La commande de deux véhicules auprès du même garage présente-t-elle un avantage financier significatif ?

Oui, nous avons obtenu des rabais flotte et remises diverses pour un montant total de 33'842.80 CHF TTC, soit un rabais significatif de 22.3 %.

La question du choix d'une balayeuse à motorisation électrique a été débattue, la COFIN espère que le surcoût à l'achat sera compensé par des coûts d'exploitation plus faibles sur la durée de vie du véhicule.

La COFIN a entendu les arguments de La Municipalité, elle n'a en revanche pas été convaincue par le caractère indispensable de l'achat d'un véhicule Isuzu supplémentaire. Dans une période où la prudence financière s'impose face au ralentissement économique, un tel achat ne paraît pas justifié par les motifs évoqués. La COFIN vous propose d'amender les conclusions 1 et 3 en déduisant le montant TTC de CHF 55'131.00 correspondant au véhicule Isuzu.

Conclusions

Arrivée au terme de l'étude du financement de ce préavis 12/2025, c'est unanime que la Commission des Finances du Conseil communal, réunie le 18 novembre 2025, vous invite, Mesdames, Messieurs à adopter les conclusions telles qu'amendées, soit :

1. accorde à la Municipalité un crédit de CHF 417'266.00 pour acquérir les véhicules de voirie ;
2. autorise la Municipalité à prélever dans le fonds machines et véhicules des routes, le montant disponible au moment de l'achat ;
3. autorise la Municipalité à emprunter si nécessaire, la somme de CHF 417'266.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Le Sentier, le 26 novembre 2025

Au nom de la Commission des Finances

Jan Pittet, rapporteur